

08

EMPLOI

Juin

EMPLOI SALARIÉ DU SECTEUR MARCHAND

L'emploi salarié marchand est en légère hausse en juin 2015.

Sur un an, l'emploi progresse de 0,7 % alors que la moyenne observée sur les cinq dernières années est de - 1,4 %. En juin, l'emploi est stable dans le commerce, l'hôtellerie - restauration et les autres services et progresse dans l'industrie et la construction.

ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DE L'INDICE EMPLOI SALARIÉ MARCHAND

Industrie, construction, commerce, hôtellerie-restauration et autres services
Indice 100 = janvier 2000

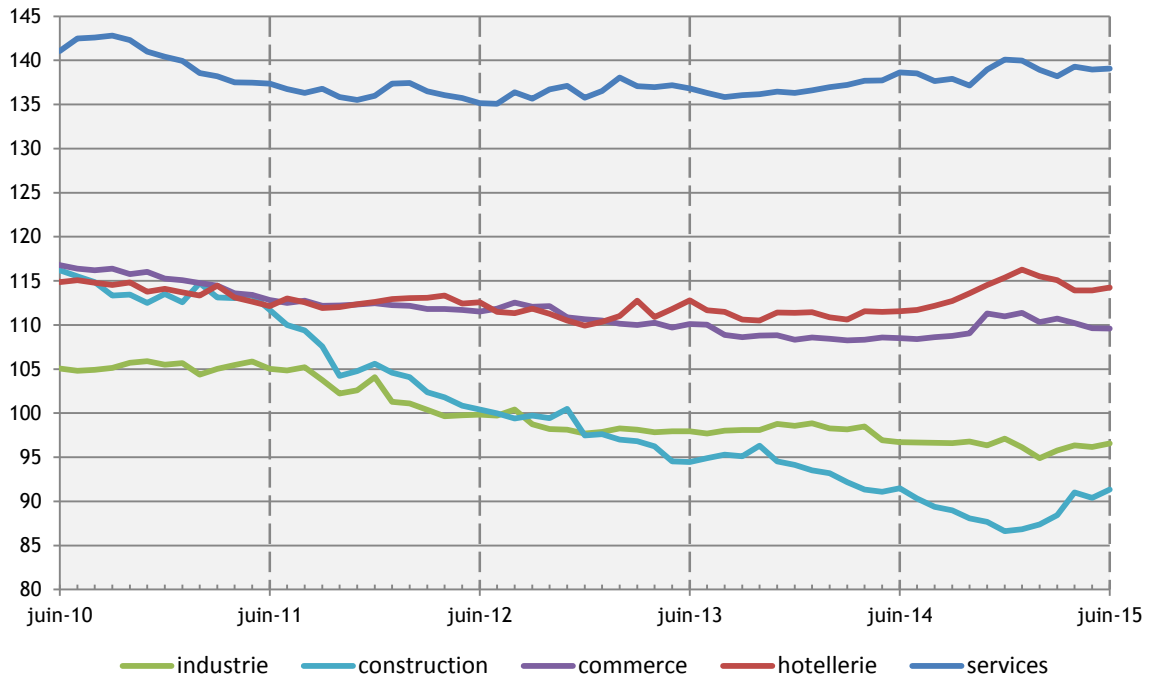


Données corrigées des variations saisonnières (CVS)

Pour les trois derniers mois, les indices sont des estimations.

Sources : CPS - ISPF

ÉVOLUTION DES INDICES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Données corrigées des variations saisonnières (CVS)
Pour les trois derniers mois, les indices sont des estimations.

Sources : CPS - ISPF

VARIATIONS OBSERVÉES EN JUIN 2015

	Ensemble	Industrie	Construction	Commerce	Hôtellerie - restauration	Autres services
Du dernier mois	0,2%	0,4%	1,0%	0,0%	0,3%	0,1%
Des trois derniers mois	0,3%	0,9%	3,3%	-1,0%	-0,7%	0,6%
Des 12 derniers mois	0,7%	-0,1%	-0,2%	1,0%	2,4%	0,3%

INDICATEURS DE QUALITÉ

	Ensemble	Industrie	Construction	Commerce	Hôtellerie - restauration	Autres services
avril 2015	99,0%	99,8%	97,6%	98,8%	99,6%	98,9%
mai 2015	98,2%	99,3%	96,2%	97,8%	99,3%	98,1%
juin 2015	97,0%	99,0%	90,7%	96,9%	98,6%	97,5%

L'indicateur de qualité présenté dans le tableau ci-dessus permet de juger, en termes d'emplois, la proportion d'entreprises ayant déclaré leur main d'oeuvre à la date de cette publication. Pour un secteur donné, plus l'indicateur de qualité est proche de 100 %, plus la proportion d'effectif salarié à estimer par l'ISPF est faible et donc plus l'indice mensuel est fiable.

INDICES CVS SELON LES SECTEURS

base 100 = janvier 2000

	Ensemble	Industrie	Construction	Commerce	Hôtellerie - restauration	Autres services
juin 2014	114,1	96,7	91,5	108,5	111,6	138,6
juillet 2014	113,8	96,7	90,3	108,4	111,7	138,5
août 2014	113,6	96,6	89,4	108,6	112,2	137,7
septembre 2014	113,8	96,6	89,0	108,7	112,7	137,9
octobre 2014	113,6	96,8	88,1	109,0	113,6	137,1
novembre 2014	114,7	96,3	87,7	111,3	114,5	139,0
décembre 2014	115,1	97,1	86,6	111,0	115,4	140,1
janvier 2015	115,3	96,1	86,8	111,4	116,3	140,0
février 2015	114,6	94,9	87,4	110,3	115,5	138,9
mars 2015	114,5	95,8	88,4	110,7	115,1	138,2
avril 2015	115,0	96,4	91,0	110,2	113,9	139,3
mai 2015	114,7	96,2	90,4	109,6	113,9	139,0
juin 2015	114,9	96,6	91,3	109,6	114,2	139,1

Données Corrigées des Variations Saisonnières (CVS)

Sources : CPS - ISPF

DÉFINITIONS

Emplois salariés

Un emploi salarié correspond à un poste de travail.

Secteur marchand

Ensemble des secteurs d'activités considérés comme marchands : industrie, construction, commerce, hôtellerie - restauration et services. Sont exclus l'agriculture, les administrations, l'éducation, la santé et l'action sociale, les services collectifs, sociaux et personnels et les activités domestiques.

Autres services marchands

Secteurs correspondant aux transports et entreposage, communications, activités financières, immobilier, locations et services aux entreprises.

Correction des variations saisonnières (CVS)

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière.

La correction des variations saisonnières est une technique utilisée pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, l'indice désaisonnalisé atténue les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche à la veille de Noël et de mise à pied ensuite dans le secteur d'activité du commerce.

MÉTHODE

L'ISPF réalise des séries statistiques sur l'emploi salarié dans le secteur marchand. Ces séries sont indicées et corrigées des variations saisonnières en base 100 pour janvier 2000.

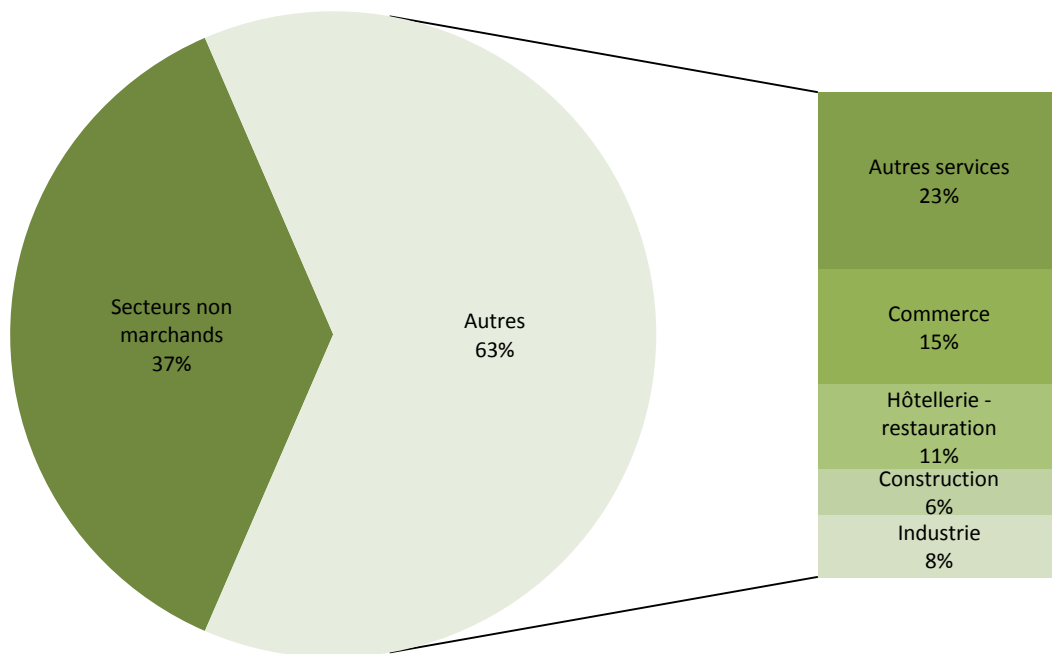
Ces séries reflètent l'évolution de l'emploi salarié pour les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des autres services.

En décembre 2014, l'emploi salarié de ces secteurs marchands représente 63 % de l'emploi salarié total déclaré. Les secteurs non marchands sont exclus des estimations du fait de leurs structures particulières (fortes dominances de très petites entreprises ou d'administrations importantes) et de leurs régimes spécifiques de déclaration (retards tolérés ou déclarations trimestrielles).

L'emploi salarié dans les secteurs marchands provient de l'exploitation avancée des déclarations mensuelles de main d'oeuvre à la Caisse de Prévoyance Sociale.

Pour la dernière année, les résultats sont redressés à partir de l'historique des retards de déclarations constatées auprès de la Caisse de Prévoyance Sociale. Pour les trois derniers mois, les résultats sont estimés à partir des évolutions de l'emploi salarié suivant les tailles et secteurs des employeurs déclarant leurs salariés à la Caisse de Prévoyance Sociale deux mois d'affilée.

REPRÉSENTATION EN SECTEURS DE L'EMPLOI SALARIÉ EN DÉCEMBRE 2014



TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF